



SÉANCE DU 20 MARS 2017

2017-03-076 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Philippe FAURT , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Noureddine BOUACHERA, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Louis PARENTEAU, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS pouvoir à Catherine VIANDON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Philippe FAURT, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard PIOT pouvoir à Gérard HENRY, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

ENCAISSEMENT DES RECETTES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT RENOUVELLEMENT DU PRINCIPE D'ENCAISSEMENT POUR L'ANNÉE 2017

2017-03-076 - 2/2
Envoyé en préfecture le 28/03/2017
Reçu en préfecture le 28/03/2017
Publié le 30/03/2017
2017-03-200027068-20170320-2017_03_076-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu notamment les articles L1321-1, L1321-2, L1321-3, L1321-5, L5211-5-3, L5211-19, L5211-25-1, L5211-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de transfert de compétences ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camliac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigeon, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannals, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants ;

Vu l'instruction n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 fixant le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte de tiers ;

Vu la délibération de La Cali en date du 13 décembre 2016 décidant de renouveler pour l'année 2017 le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour son compte, et de signer les conventions correspondantes ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Sud Libournais en date du 28 novembre 2016 décidant de prolonger par voie d'avenant jusqu'au 31 mars 2017 la durée des conventions d'encaissement des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement conclues avec les Communes d'Arveyres, Izon, Saint Germain du Puch et Vayres ;

Considérant l'intérêt de faire concorder ces conventions en terme de durée sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Cali;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mars 2017,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- maintenir, pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2017, le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali pour les Communes d'Arveyres, d'Izon, Saint Germain du Puch et de Vayres ;
- signer les conventions correspondantes avec les communes concernées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28 mars 2017 et de la publication, le 28 mars 2017
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



édition conforme
Philippe BUISSON, Président
Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Libourne le 28/03/2017
Mairie de Libourne le 28/03/2017
ID : 033-200027068-20170320-2017_03_077-DE

SÉANCE DU 20 MARS 2017

2017-03-077 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Jean-Louis PARENTEAU, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS pouvoir à Catherine VIANDON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Philippe FAURT, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard PIOT pouvoir à Gérard HENRY, David RESENDE pouvoir à Michel VACHER, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITÉ

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017

2017-03-077 - 2/2
Envoyé en préfecture le 28/03/2017
Reçu en préfecture le 28/03/2017
Affiché le 
ID : 033-200027068-20170320-2017_03_077-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Par application combinée des articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifiés par l'article n°107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le Président de l'EPCI devra présenter au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport devra donner lieu à un débat au Conseil communautaire, il sera complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précisera notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mars 2017,
Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 14 mars 2017,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2017,

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2017.

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 pour la communauté d'agglomération du Libournais.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 28 mars 2017
Fait à Libourne .

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





Rapport d'orientations budgétaires 2017

Conseil communautaire du 20 mars 2017

Le rapport d'orientations budgétaires

Article L 5 211-36 du CGCT, modifié par la Loi NOTRe.

- Le Président de La Cali doit présenter au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport sera complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précisera notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Sommaire

Présentation de la structure	Diapositives 4 à 8
Les principales dispositions de la loi de finances 2017	Diapositives 9 à 16
Les effets de la loi de finances sur le FPIC/DGF de La Cali	Diapositives 16 à 19
Le cadrage budgétaire	Diapositives 20 à 24
La fiscalité	Diapositives 25 à 29
La gestion de la dette	Diapositives 30 à 33
La politique des ressources humaines	Diapositives 34 à 47
Les priorités budgétaires 2017 et du mandat	Diapositives 48 à 57
Les projets de budget annexe	Diapositives 58 à 62
Les leviers	Diapositives 63 à 65

Présentation de la nouvelle Agglomération

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigeau, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants.



Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Chiffres clés de la Communauté

- 91 758 habitants en 2016 (population totale),
- 46 communes, dont :
 - ✓ 1 ville centre de 25 229 hab.
 - ✓ 5 pôles structurants (Coutras 8 574 hab., Saint Denis de Pile 5 361 hab. et Saint Seurin sur l'Isle 3 184 hab., Izon 5 559 hab., Vayres 3 757 hab.)
 - ✓ 14 communes entre 1 001 et 3 000 hab.
 - ✓ et 26 communes de – de 1 000 hab.
- 8 400 entreprises,
- 32 000 emplois sur le territoire,
- 20 minutes de Bordeaux Métropole et 5 minutes de St Emilion
- Gare TGV / A89,
- Revenu moyen par hab. en 2017 : 9 483,86 € (14 594,71 € au niveau national) – données Regards

Les compétences de La Cali

Les compétences obligatoires	Les compétences optionnelles	Les compétences facultatives
- Développement économique et touristique - Aménagement de l'espace communautaire - Equilibre social de l'habitat - Politique de la ville - Accueil des gens du voyage - Collecte et traitement des déchets ménagers A venir : GEMAPI en 2018 Eau et assainissement en 2020	- Environnement et cadre de vie - Equipements culturels et sportifs - Action sociale d'intérêt communautaire A venir : Aires de covoiturage – abribus et poteaux	- Aménagement numérique - Enfance-jeunesse - Sport et culture - Défense extérieure contre l'incendie A venir : Cotisations SDIS
Intérêt communautaire		
Délibération du 31 janvier 2017	Action sociale d'intérêt communautaire : TAD/PRD/Plateforme d'ingénierie sociale/ Actions de prévention, de développement social et de solidarité à l'échelle supra communale/Équipement de santé pluridisciplinaire et attractivité médicale	

Rappel : Les transferts de compétences - loi NOTRe

Nature de la compétence	Objet de la compétence	Date du transfert de compétence	Observations
Obligatoire	Intégralité de la compétence développement économique : - Toutes les ZAE (suppression de l'intérêt communautaire) - Actions économiques dans le respect des orientations du Schéma régional (immobilier d'entreprises) - Promotion du tourisme dont la création des Offices du Tourisme L'intérêt communautaire est conservé pour la politique locale du commerce et les actions de soutien aux activités commerciales.	Au 1 ^{er} janvier 2017	Etude en cours OT : Acquis
	Collecte et traitement des déchets		Acquis
	Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires		Acquis
	GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Etude en cours
	Eau et assainissement	Au 1 ^{er} janvier 2020	
Optionnelle	Les maisons de service public	Au 1 ^{er} janvier 2017	Non envisagé
	L'assainissement (puis devient obligatoire en 2020)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Non envisagé

Com
d'agglor
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Les principales dispositions de loi de finances pour 2017 et de la loi rectificative 2016

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Loi n°2016-1917 du 29/12/2016 de finances pour 2017
Loi n°2016-1918 du 29/12/2016 de finances rectificative pour 2016

Les principales hypothèses macroéconomiques pour 2017

Pour l'année 2017, le gouvernement a construit la loi de finances à partir des prévisions suivantes :

- Croissance : +1,5 % du PIB en volume
- Inflation : +0,8 %
- Déficit public : -2,7% du PIB
- Dette : 96% du PIB
- Objectif d'évolution de la dépense locale : 2 % dont 1,9 % en fonctionnement
- Réduction de moitié en 2017 de la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics

Déficit : solde négatif entre les recettes et les dépenses

PIB : produit intérieur brut, mesure la production de richesse d'un pays (valeur des biens/services créés – valeurs des biens /services détruits)

Le redressement des comptes publics pour les collectivités locales = - 1 Md € en 2017

- RCP initialement prévu

Minorations	2014	2015	2016	2017	Total Md €
2014	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,0
2015		-3,67	-3,67	-3,67	-11,0
2016			-3,67	-3,67	-7,3
2017				-3,67	-3,67
Total	-1,5	-5,17	-8,84	-12,51	-28,0

-1,45 communes
-0,621 EPCI
-1,148 département
-0,451 région

- RCP avec LFIN 2017

Minorations	2014	2015	2016	2017	Total Md €
2014	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,0
2015		-3,67	-3,67	-3,67	-11,0
2016			-3,67	-3,67	-7,3
2017				-2,6345	-2,6
Total	-1,5	-5,17	-8,84	-11,475	-27,0

-0,725 communes
-0,3105 EPCI
-1,148 département
-0,451 région

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Le redressement des comptes publics pour les collectivités locales = - 1 Md € en 2017

- Article 138 LFIN annonce **une réduction de moitié de la contribution au redressement public (CRFP)** en 2017. En revanche, l'article n'indique pas si l'autre moitié sera ou non prélevée en 2018; le plan d'économies dans lequel s'inscrit la CRFP s'achevant le 31/12/2017.
- **Assiette du prélèvement** : DGF => au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal, minorées des atténuations de produit, des produits exceptionnels, du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de la mutualisation des services.

L'évolution de la DGF en 2017

- Le montant de la DGF est fixé à 30 860 M€ en 2017.
=> En baisse de 7,1% par rapport à 2016.

	LFIN 2015 M€	LFIN 2016 M€	LFIN 2017 M€
DGF	36 607	33 221	30 860

- La réforme de la DGF, instituée par l'article 150 de la LFIN 2016 est reportée à une loi spécifique.
- Le coefficient de mutualisation, qui aurait permis de bonifier la DGF est abandonné.

Les principales dispositions financières

- FSIL : 1,2 Md € (+ 200 M€/2016)
- DETR : 1 Md € (+184 M€/2016) => en cas de fusion/extension, le nouvel ECPI propre constitué au 1^{er} janvier de l'année de répartition peut bénéficier de la DETR s'il est issu d'au moins un EPCI à fiscalité propre respectant les conditions d'éligibilité (circulaire préfectorale du 20/02/2017). La Cali est donc éligible en 2017.
- FPIC : stabilisation du fonds à 1 Md en 2017
- CLECT : la commission doit désormais remettre dans un délai de 9 mois suivant la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées
- Les attributions de compensation (AC) :
 - En cas de fusion/extension, une révision des AC peut avoir lieu dans les 2 ans, dans la limite de +/- 30%, par délibération de l'EPCI à la majorité de 2/3.
 - Tous les 5 ans, le président de l'EPCI présente un rapport sur l'évolution du montant des AC au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant et à une délibération spécifique.
 - Possibilité d'imputer une part de l'AC en investissement.

Les principales dispositions fiscales

- Revalorisation des valeurs locatives : +0,4%
- TASCOM :
 - Versement d'un acompte de 50% sur 2018 en 2017 pour les exploitants de surface > à 2 500 m². (7 établissements concernés – acompte estimé à hauteur de 280 000 € - notification en octobre 2017)
 - Processus d'unification possible pendant 4 ans des coefficients de modulation.
- GEMAPI : possibilité d'instituer la taxe jusqu'au 15/01 de l'année de mise en œuvre. (montant maximum : 40 €/habitant)
- Versement transport : 81,5 M€ sont prévus pour les collectivités au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement des seuils d'assujettissement au VT (de 9 à 11 salariés).

Les effets de la loi de finances et de la fusion sur la DGF et le FPIC de La Cali

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Estimation de la DGF

DGF 2017 : 7 017 411 €

Critères retenus :

CIF maximum = 27,90 %

Contribution au Redressement des Finances Publiques = - 1 845 528 €

La Contribution au Redressement des Finances Publiques disparaît à compter de 2018

Pour rappel, en 2016 : DGF Calvi, CCSL, 7 communes CCB = 7 264 605 €, soit - 247 194 € (* au prorata de la population DGF)*

Nota : baisse de la DGF a priori modérée par le changement de catégorie d'EPCI pour une partie de la population, l'application du CIF issu de la fusion, et la diminution de la ponction de moitié.

POPULATION DGF

	2017	2018	2019	2020	2021
Population totale	91 758	92 158	92 558	92 958	93 358
Résidences secondaires	1 051	1 051	1 051	1 051	1 051
Majoration places de caravane	132	132	132	132	132
Population DGF	92 941	93 341	93 741	94 141	94 541

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

€	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation d'intercommunalité avant minorations	4 110 524	4 147 866	4 284 330	4 523 363	4 819 039
Contribution RFP	-1 845 528	-1 845 528	-1 845 528	-1 845 528	-1 845 528
Dotation d'intercommunalité (DIdgf)	2 264 996	2 302 338	2 438 802	2 677 835	2 973 511
Dotation de compensation (DC)	4 752 416	4 686 462	4 620 504	4 554 551	4 488 597
DGF	7 017 411	6 988 800	7 059 307	7 232 386	7 462 107

DOTATIONS PAR HABITANT

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation d'intercommunalité avant minorations	44,2	44,4	45,7	48,0	51,0
Dotation d'intercommunalité (DIdgf)	24,4	24,7	26,0	28,4	31,5
Dotation de compensation (DC)	51,1	50,2	49,3	48,4	47,5
DGF	75,5	74,9	75,3	76,8	78,9

CIF : coefficient d'intégration fiscale

Estimation du FPIC (notification en juin 2017)

6^{ème} année d'application du FPIC : 2 570 387 €, dont 689 737 € pour l'EPCI

Critères retenus :

Eligibilité si effort fiscal supérieur à 1 : **1,53 pour La Cali**

Etre parmi les 60 % des EI classés en fonction décroissante d'un indice synthétique : **1,52 pour La Cali**

Maintien de l'enveloppe du FPIC à 1 Md€ à compter de 2018

Pour rappel, en 2016 : FPIC Cali, CCSL, 7 communes CCB* = 1 720 308€ dont 500 919€ pour l'EPCI, soit + 216 219€ (* au prorata de la population DGF)

DETERMINATION DE L'ELIGIBILITE A L'ATTRIBUTION FPIC

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice synthétique (attribution)	1,5201	1,4367	1,4414	1,4461	1,4508
Seuil d'éligibilité	1,0741	1,0741	1,0741	1,0741	1,0741
Eligibilité attribution FPIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

DETERMINATION DE L'ATTRIBUTION AU FPIC DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL (EI)

€	2017	2018	2019	2020	2021
Population DGF	92 941	93 341	93 741	94 141	94 541
x Indice synthétique (attribution)	1,5201	1,4367	1,4414	1,4461	1,4508
x Valeur de point	22,22	21,57	20,94	20,33	19,74
= FPIC - Attribution initiale de l'EI	3 138 595	2 892 562	2 829 562	2 767 859	2 707 436
+ Ajustement de l'attribution	-568 208	0	0	0	0
= FPIC - Attribution brute de l'EI	2 570 387	2 892 562	2 829 562	2 767 859	2 707 436

MONTANT DE L'ATTRIBUTION FPIC INTERCOMMUNALE

€	2017	2018	2019	2020	2021
Attribution intercommunale effective	717 138	717 138	717 138	717 138	717 138

EVOLUTION NOMINALE DE L'ATTRIBUTION FPIC

	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20
Attribution brute de l'EI	21,6%	12,5%	-2,2%	-2,2%	-2,2%
Attribution intercommunale effective	37,9%	-3,8%	0,0%	0,0%	0,0%

EVOLUTION REELLE DE L'ATTRIBUTION FPIC

	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20
Attribution brute de l'EI	20,6%	11,6%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Attribution intercommunale effective	36,8%	-4,6%	-0,8%	-0,8%	-0,8%

EI : ensemble intercommunaux

FPIC = population * indice synthétique (PFIA-Revenus par hab.- Effort fiscal) * valeur du point

Répartition du FPIC

- Le Protocole financier, voté le 9 janvier 2017, prévoit pour l'année 2017 une **répartition du fonds selon la méthode de droit commun** (article L2336-5 du CGCT) : l'attribution revenant à chaque ensemble intercommunal est répartie :
 - entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF ;
 - puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes, mentionné aux III et IV de l'article L. 2334-4, et de leur population.

Le cadrage budgétaire de La Cali

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Les objectifs financiers

Pour rappel, l'année 2017 est :

- **une année de transition**, au cours de laquelle la consolidation des comptes permettra une meilleure visibilité sur nos compétences actuelles et notamment sur celles issues de la fusion/extension,
- **une année de préparation** pour nos prochaines prises de compétences (GEMAPI, EPF,...).

=> L'année 2017 devient alors **une année de référence**.

Sur un plan financier enfin, il est attendu en 2017 des précisions sur la réforme de la DGF, sur l'évolution de la contribution de l'Etat pour le redressement des comptes publics ainsi que sur l'enveloppe du FPIC.

Les objectifs à atteindre :

- 1- Pas d'augmentation de la fiscalité en 2017
- 2- Engager le pacte fiscal et financier
- 3- Avoir une épargne nette positive
- 4- Avoir une capacité de désendettement inférieure à 10 année

La prospective financière

Le scénario présenté intègre les hypothèses suivantes :

- ✓ Taux ménages et de CFE fixés en fonction du TMP, et de l'évolution moyenne des taux;
- ✓ Rôles complémentaires/supplémentaires à hauteur de 100 000 €/an
- ✓ Non intégration des compétences GEMAPI, Urbanisme, du transfert des ZAE et de l'eau et l'assainissement car absence d'évaluation à ce jour ;
- ✓ **Inscription des opérations du PPI** jusqu'en 2021 ;
- ✓ Simulations **FPIC** et **DGF** (à prendre avec précaution, suite à l'impact de la création des nouveaux ensembles intercommunaux au 01/01/2017) ;
- ✓ **Stabilisation de la DGF** à compter de 2018 (disparition de la CRFP*)
- ✓ **Répartition du FPIC** selon la procédure de droit commun dans l'attente d'un pacte financier et fiscal
- ✓ **Évolution des subventions d'équilibre aux Budgets annexes ou établissements publics rattachés :**
 - Transport : en 2017, 303 k€ (fin de la provision en 2017 : 366 k€), 650 k€ à compter de 2018
 - ZAE : postulat que les ventes couvrent les futures dépenses d'aménagement
 - Pépinière d'entreprises : 100 k€/an
 - OTI : en 2017, 500k€, 600 k€ à compter de 2018
 - CIAS : en 2017, 774 k€
- ✓ **Vente du patrimoine communautaire :**
 - 2017 : les Isclots (400 k€) et Perception de Guîtres (90 k€)
 - 2018 : l'ESOG (1 100 k€)
 - 2019-2021 : Autres patrimoines (100 k€/an)

TMP : taux moyens pondérés

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ZAE : zones d'activités économiques

PPI : plan pluriannuel d'investissements

FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

CRFP : contribution au redressement des finances publiques

La prospective financière

Scénario au fil de l'eau : sans augmentation des taux de fiscalité et sans baisse des charges

CHAINE DE L'EPARGNE

€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement courant	48 215 768	46 837 575	47 421 574	48 118 236	48 882 188
- Charges de fonctionnement courant	46 279 723	46 824 244	47 294 071	47 700 440	48 257 387
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 936 045	13 331	127 502	417 797	624 801
+ Solde exceptionnel large	4 659	5 000	5 000	5 000	5 000
= Produits exceptionnels larges*	19 659	20 000	20 000	20 000	20 000
- Charges exceptionnelles larges*	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 940 704	18 331	132 502	422 797	629 801
- Intérêts	267 397	360 134	753 751	1 275 384	1 374 991
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 673 307	-341 803	-621 249	-852 587	-745 190
- Capital	749 702	1 017 080	1 695 601	2 431 451	2 561 576
= EPARGNE NETTE (EN)	923 605	-1 358 883	-2 316 849	-3 284 038	-3 306 766

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

- Une épargne nette positive de **923 k€** en raison notamment d'une recette exceptionnelle liée aux ventes d'Anglumeau de **1 909 k€**.
- En 2018, les efforts devront porter prioritairement sur la section de fonctionnement, le plan d'investissement n'étant pas la cause de la dégradation de l'épargne nette.

La prospective financière

- Il est rappelé que la prospective reflète exclusivement les flux **financiers** de La Communauté (**recettes et dépenses de fonctionnement réelles**)

Elle n'intègre donc pas le résultat de fonctionnement cumulé de 2016 d'un montant de 6 145 612 €.

Sur un plan comptable, en réintégrant cet excédent, l'équilibre du budget 2017 permettra :

- Une affectation conséquente de crédits en investissement à hauteur du PPI,
- Un financement de la section de fonctionnement,
- Une enveloppe de dépenses imprévues.

La fiscalité

La fiscalité de La Cali en 2017

- Pas de hausse de la fiscalité ménage et entreprise en 2017,
- Une harmonisation des abattements de la Taxe d'habitation ...
 - Abattement général à la base : 6%
 - Abattement pour charge de familles 1^{ière} et 2^{ème} personne : 18 %
 - Abattement pour charge de familles à compter de la 3^{ème} personne : 25 %
 - Abattement spécial à la base : 12 %
- ... afin de lisser les taux d'imposition suite à la fusion-extension :
 - Imposition entreprise : CFE : 30,01 % Taux Moyen Pondéré lissé sur 12 ans
 - Taux ménage : Taux Moyen Pondéré intercommunal lissé sur 5 ans
 - Taxe d'habitation = 9,55%
 - Taxe sur le foncier Bâti = 1,79%
 - Taxe sur le foncier non Bâti = 6,24%

La fiscalité de La Cali en 2017

- **Hypothèse de construction du budget** : un budget construit sur une évolution moyenne des bases, en l'absence de l'Etat 1259.

2017	Bases définitives 2016 * moyenne des évolutions	TMP	Produit attendu
Bases Taxe d'habitation 3%	80 403 405	9,55%	7 678 525
Bases Taxe sur le foncier Bâti 1%	76 469 702	1,79%	1 368 808
Bases Taxe sur le foncier non Bâti 1,5%	2 512 046	6,24%	156 752
Part additionnelle taxe sur le foncier non bâti	233 724	29,38%	68 668
Bases Cotisation Foncière des Entreprises 2%	22 672 961	30,01%	6 804 156
CVAE			3 553 596
IFER			232 720
TASCOM			1 307 536
DCRTP			1 564 376
FNGIR			-812 024
TOTAL Fiscalité			21 923 112

La fiscalité de La Cali en 2017

- **Une taxe de séjour étendue à tout le nouveau territoire**

Les tarifs de la taxe de séjour sont applicables au 1^{er} janvier 2017 (délibération du 9 janvier 2017).

- **Un versement transport instauré sur les nouvelles communes à compter du 1^{er} juillet 2017 et lissé sur 5 ans –**

	juil-17	juil-18	juil-19	juil-20	juil-21	juil-22
Taux Communes EX CDCSL et communes du brannais	0,35%	0,40%	0,45%	0,50%	0,55%	0,60%
Taux communes EX CALI	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%

Les allocations compensatrices

Allocations compensatrices	
Taxe d'habitation	545 524
Taxe foncier bâti	15 218
Taxe foncier non bâti	174
CFE : dotation unique spécifique	54 818
CFE : réductions bases créations établissements	2 486
CFE : zone aménagement du territoire	6 173
Total Allocations compensatrices	624 393

La gestion de la dette

La dette de La Cali

- Au 31/12/2016 sur l'ancien territoire de La Cali :
 - ✓ Encours de la dette par habitant : 117 € (369 € en moyenne dans les communautés d'agglomération)
 - ✓ Capacité de désendettement : 5,8 ans
- Pour mémoire, pas d'emprunt sur le secteur Sud Libournais avant le 31/12/2016
- À compter du 1^{er} janvier 2017, 23 emprunts dont :
 - ✓ 16 provenant de La Cali, 3 du Brannais, et 4 de la CCSL
 - ✓ 1 sur le budget annexe ZAE Eygreteau,
 - ✓ 2 qui s'éteignent en 2017 (ALSH de Coutras et ALSH d'Arveyres MSA)



La structuration de la dette de La Cali à compter de 2017

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

montants en Euros

N°	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2017	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FIN
1	2015	INVESTISSEMENTS	Banque Populaire	15	TAUX FIXE	1,89	T	1 700 000,00	1 558 333,35	28 194,50	113 333,32	141 527,82	2030
2	2010	RESEAUX GIRONDE NUMERIQUE 2010	ARKEA	20	TAUX FIXE	3,37	S	1 400 000,00	1 072 136,72	35 196,52	61 242,26	96 438,78	2030
3	2013	INVESTISSEMENTS	Crédit Foncier	20	TAUX FIXE	4,03	T	1 390 000,00	1 146 750,00	44 311,02	69 500,00	113 811,02	2033
4	2013	INVESTISSEMENTS	Crédit Agricole	10	TAUX FIXE	5,07	A	300 000,00	188 693,68	9 566,77	27 692,45	37 259,22	2022
5	2011	AAGV LIBOURNE 2006	Caisse d'Epargne	14	TAUX FIXE	3,43	A	1 000 000,00	309 133,94	10 386,90	73 495,64	83 882,54	2020
6	2011	AAGV SAINT DENIS DE PILE	Caisse d'Epargne	20	TAUX FIXE	2,70	T	540 000,00	321 581,89	6 295,25	35 615,51	41 910,76	2024
7	2011	CRECHE CAMPS 2009	Caisse d'Epargne	18	TAUX FIXE	4,59	A	129 505,83	91 050,30	4 179,21	6 547,47	10 726,68	2027
8	2009	CRECHE CAMPS 2009	Crédit Agricole	20	TAUX FIXE	4,41	A	106 925,43	65 505,12	2 888,78	7 005,95	9 894,73	2024
9	2009	CRECHE COUTRAS 2009	Crédit Agricole	25	TAUX FIXE	4,95	A	243 918,43	116 498,65	5 755,03	12 226,18	17 981,21	2024
10	2007	CRECHE ST DENIS DE PILE	Crédit Agricole	20	TAUX FIXE	4,38	A	210 000,00	134 164,30	5 876,38	9 753,80	15 630,18	2027
11	2007	CRECHE ST DENIS DE PILE	Crédit Agricole	20	TAUX FIXE	4,80	A	91 000,00	57 565,86	2 722,87	4 109,49	6 832,36	2027
12	2014	INVESTISSEMENTS	Banque Populaire	15	TAUX FIXE	2,78	T	1 100 000,00	935 000,03	24 774,76	73 333,32	98 108,08	2029
13	2010	TRANSFERT PRET ALSH ABZAC	MSA	5	TAUX FIXE	0,00	A	100 000,00	40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	2020
14	2002	TRANSFERT PRET ALSH COUTRAS	Crédit Agricole	15	TAUX FIXE	4,66	A	200 000,00	17 516,32	814,50	17 478,50	18 293,00	2017
15	2013	LGV 2012	Caisse des Dépôts	20	LIVRET A calculé	2,75	T	950 000,00	783 750,00	18 922,53	47 500,00	66 422,53	2033
16	2007	CRECHE ST QUENTIN DE BARON	Caisse d'Epargne	20	TAUX FIXE	4,35	A	80 000,00	47 214,49	2 049,11	3 870,95	5 920,06	2026
17	2007	CRECHE ST QUENTIN DE BARON	Caisse d'Epargne	20	TAUX FIXE	4,80	A	133 000,00	78 478,68	3 766,98	6 297,90	10 064,88	2026
18	2001	MAISON RICHARD	Caisse des Dépôts	25	TAUX FIXE	3,46	A	106 714,31	47 621,94	738,14	5 303,16	6 041,30	2025
19	2012	TRANSFERT PRET ALSH ARVEYRES	Caisse d'Epargne	15	TAUX FIXE	4,60	A	100 000,00	79 526,78	3 650,28	5 718,80	9 369,08	2027
20	2012	TRANSFERT PRET ALSH ARVEYRES	Crédit Agricole	15	TAUX FIXE	5,40	A	200 000,00	149 909,83	8 095,13	11 697,79	19 792,92	2026
21	2012	TRANSFERT PRET ALSH ARVEYRES	MSA	5	TAUX FIXE	0,00	A	51 000,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00	2017
22	2017	PRET ALSH IZON VAYRES	Banque Postale	0	TAUX FIXE	1,49	T	3 300 000,00	0,00	40 326,46	137 779,21	178 105,67	2033
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL								13 432 064,00	7 250 631,88	258 511,12	749 701,70	1 008 212,82	0
23	2012	ZAE EYGRETEAU 2012	Caisse d'Epargne	10	EURIBOR06M	3,12	S	2 500 000,00	1 594 732,99	42 830,70	244 998,87	287 829,57	2022
TOTAL GENERAL AVEC BA EYGRETEAU								15 932 064,00	8 845 364,87	301 341,82	994 700,57	1 296 042,39	0

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

L'extinction de la dette de La Cali

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2017	856 921,36	261 015,36	1 117 936,72	7 988 675,69
2018	847 480,15	240 679,40	1 088 159,55	7 141 116,68
2019	866 553,91	214 318,78	1 080 872,69	6 274 562,77
2020	886 253,56	187 434,41	1 073 687,97	5 388 309,21
2021	812 802,43	159 648,23	972 450,66	4 575 506,78
2022	831 175,17	134 056,62	965 231,79	3 744 331,61
2023	516 155,63	110 061,49	626 217,12	3 228 175,98
2024	524 408,05	94 254,53	618 662,58	2 703 767,93
2025	458 393,79	78 341,07	536 734,86	2 245 374,14
2026	459 108,78	64 102,28	523 211,06	1 786 265,36
2027	429 587,06	49 695,48	479 282,54	1 356 678,30
2028	391 735,72	36 878,38	428 614,10	964 942,58
2029	376 359,70	25 728,71	402 088,41	588 582,88
2030	296 082,88	15 772,32	311 855,20	292 500,00
2031	117 000,00	8 584,60	125 584,60	175 500,00
2032	117 000,00	4 554,75	121 554,75	58 500,00
2033	58 500,00	754,41	59 254,41	0,00
TOTAL GENERAL	8 845 518,19	1 685 880,82	10 531 399,01	48 512 789,91

La politique des ressources humaines

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Les tendances

- **IMPACTS FUSION/EXTENSION ET MUTUALISATION :**

- ✓ Evolution de l'effectif lié :
 - ✓ à la création de services communs au cours de l'année 2016 : + 40 agents au 1^{er} janvier 2017
 - ✓ et à l'extension de périmètre : + 61 agents au 1^{er} janvier 2017

- **CADRE DU CONTEXTE 2017 :**

- ✓ Évolution du point d'indice au 1^{er} février (+0.6%)
- ✓ Entrée en vigueur de la réforme PPCR* (nouvelles grilles indiciaires; transfert primes/points; durée d'avancement unique) au 1^{er} janvier
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation (constitution d'un bureau d'études territorial au 01/07, création de services communs affaires juridiques et achat public au 01/07)
- ✓ Réalisation d'une analyse des socles RH des trois EPCI issus de la fusion en vue de l'adoption de règlements communs (temps de travail, régime indemnitaire, formation, etc.)

- **PERSPECTIVES 2018 :**

- ✓ Application des nouveaux règlements RH et finalisation des harmonisations nécessaires
- ✓ Substitution du RIFSEEP* aux primes existantes

PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations

RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Les principales évolutions attendues en 2017 sur le budget principal

- Transferts de personnels liés à la fusion/extension :**

+ 1 132 k€ hors saisonniers pour la CCSL

+ 42 k€ hors saisonniers pour les communes du Brannais

- Mise en œuvre des décisions de mutualisation 2016 :**

Service Commun	Coût année pleine	Prélèvement sur AC	Facturation CCAS	Part Cali
Communication	153 640 €	69 140 €		84 500 €
Fiscalité	107 120 €	29 460 €		77 660 €
DRH	1 042 540 €	708 930 €	83 400 €	250 210 €
Finances	693 440 €	249 635 €	83 210 €	360 590 €
DSI*	366 740 €	286 060 €	36 675 €	44 000 €
DGS	259 730 €	74 830 €		184 900 €
Droit des sols	133 680 €	78 190 €		55 490 €

Les principales évolutions attendues en 2017 sur le budget principal

- Poursuite de la mutualisation en 2017 :**

Service commun	Coût année pleine	Prélèvement sur AC	Facturation CCAS	Part Cali
Extension ST	997 990 €	738 515 €	0 €	259 480 €
Affaires juridiques	231 130 €	138 680 €	0 €	92 455 €
Achat public	343 980 €	189 190 €	0 €	154 790 €

- Les mises à niveau de moyens et développement de services :** les propositions de recrutements seront examinées en fonction des obligations légales (respect des taux d'encadrement par exemple), des financements ou gains potentiels résultant des postes envisagés, des opérations à conduire au titre du PPI* et des conditions de respect des objectifs financiers définis.

Politique en matière de remplacements

- **Congés maladie, congés maternité :**
 - ✓ Extinction du contrat d'assurance statutaire au 31/12/2016 => provision d'une enveloppe de 70 000 € visant à garantir le remplacement des absences non prévisibles, au regard de la priorité du besoin (Coût assurance en 2016 : 133 425 €)
 - ✓ Remplacement des postes relevant de missions soumises à quotas d'encadrement (agents de crèche, agents d'animation),
 - ✓ Réorganisation en interne privilégiée en première intention dans les autres cas, en fonction de la durée de l'absence.
- **Mobilité externe, départs en retraite :**
 - ✓ Examen des demandes de reclassement,
 - ✓ Recherche de solutions de réorganisations internes (optimisation des moyens),
 - ✓ Prise en compte des évolutions connues ou prévisibles (mutualisations, transferts, financements, etc.) pour déterminer la nature du recrutement (emploi titulaire ou contractuel).
 - ✓ Nombre de départ à la retraite en 2016 : 8 (1 agent finances, 3 agents RH, 3 agents petite enfance, 1DGA)

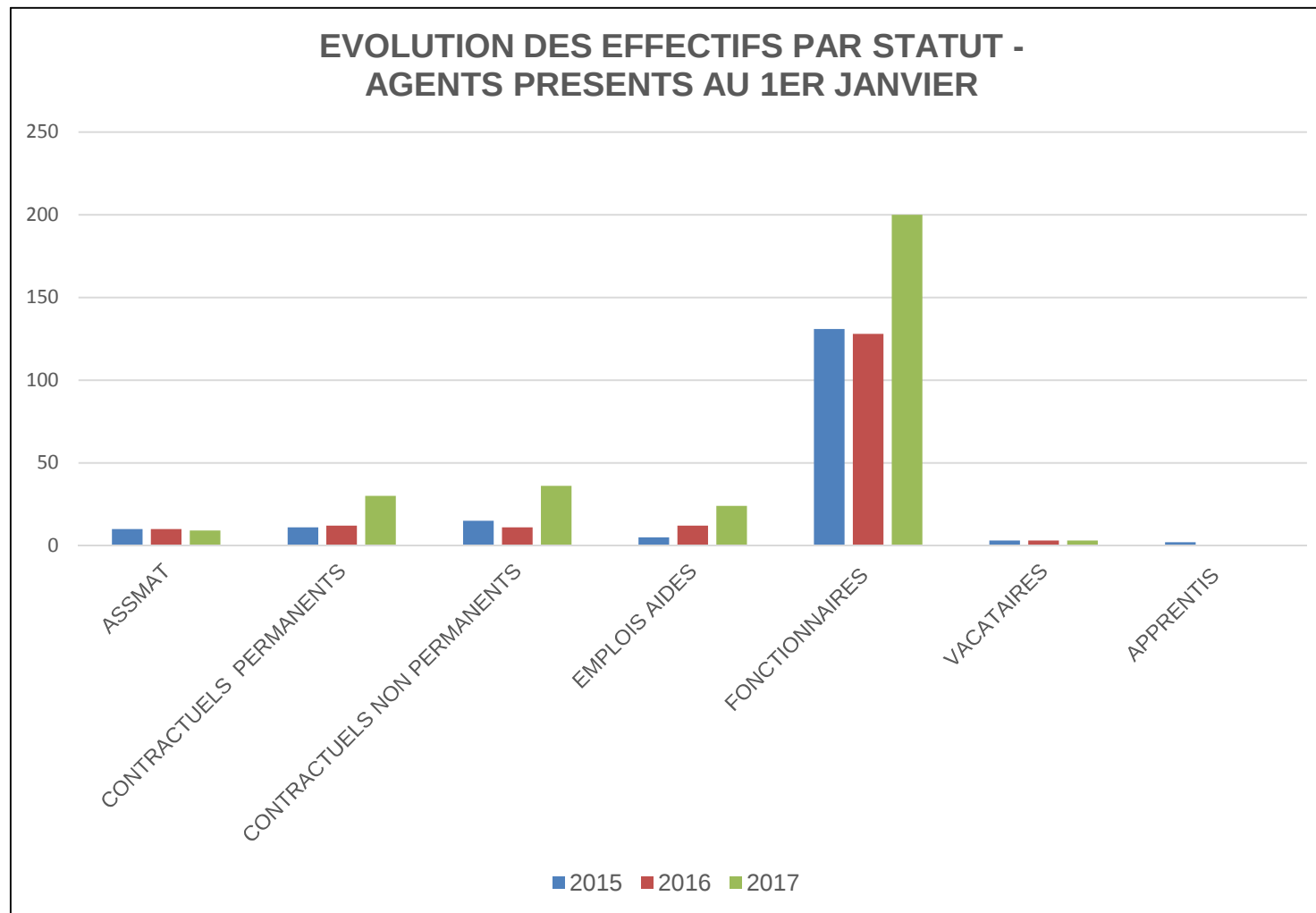
Politique en matière d'avancement

- **Avancements d'échelon : durée unique depuis le 01/01/2017**

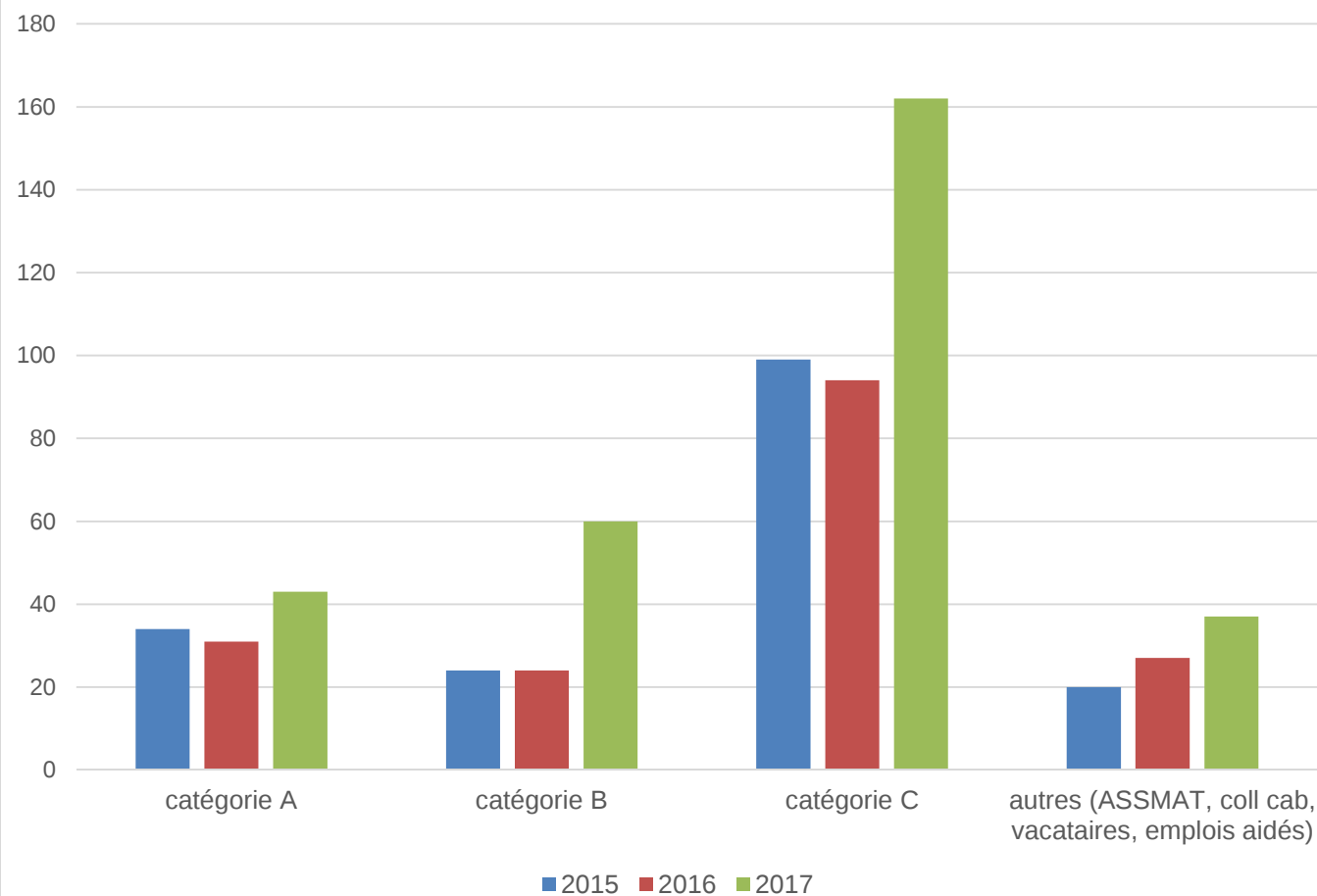
- **Avancements de grade, promotions internes :**

Evolutions de carrière proposées lorsque tout ou partie des critères suivants sont satisfaits :

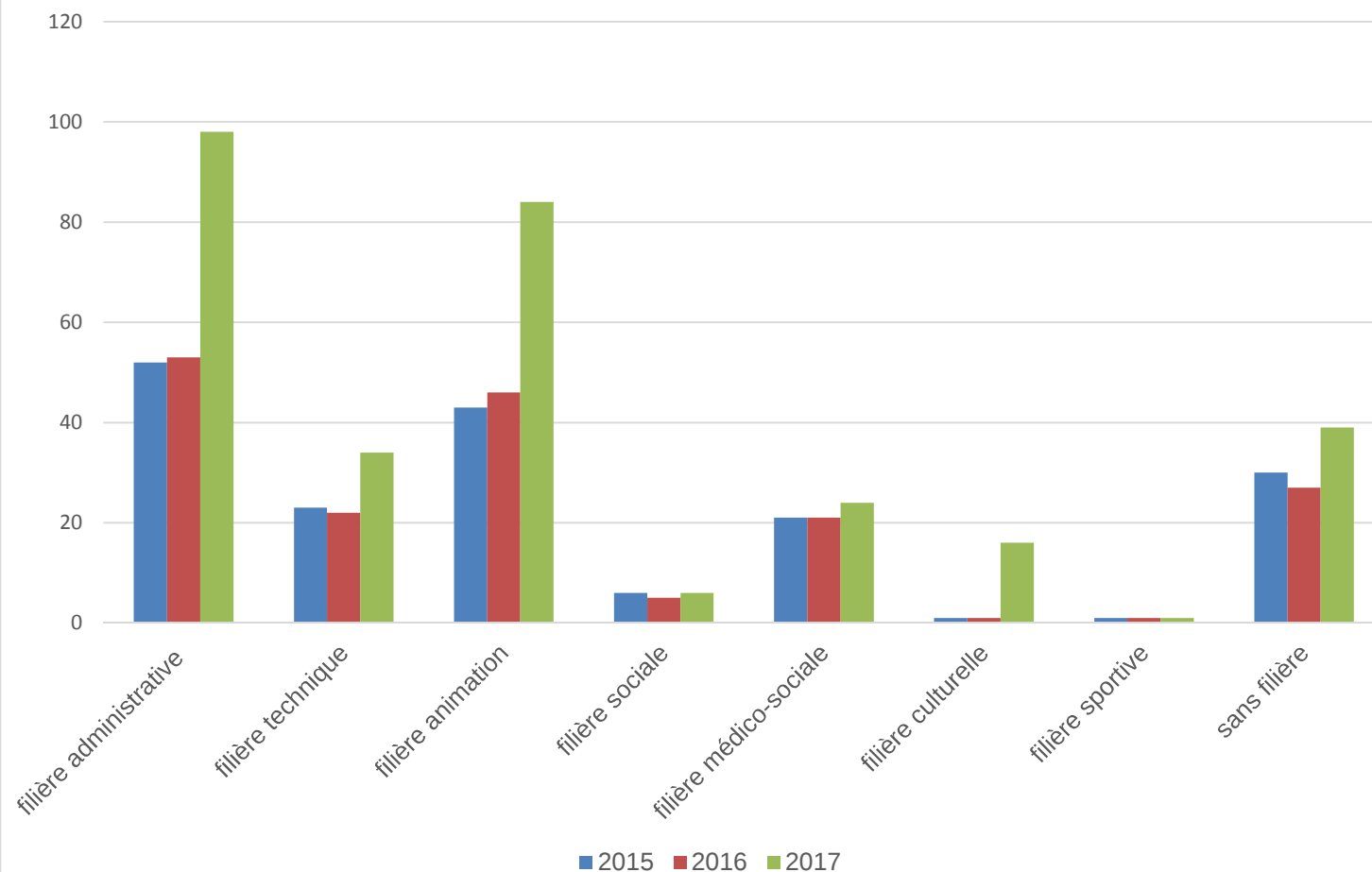
- avoir un poste dont les missions et le niveau d'engagement correspondent au grade envisagé;
- obtenir l'avis favorable de l'encadrement hiérarchique : DGA, DRH, DGS;
- avoir passé et obtenu un concours ou un examen correspondant au grade envisagé;
- dans le cadre d'une nomination, suite à inscription sur liste d'aptitude, envisager une évolution des missions effectuées sur le poste voire une évolution vers un poste de niveau supérieur.



EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE - AGENTS PRESENTS AU 1ER JANVIER



EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR FILIERE - AGENTS PRESENTS AU 1ER JANVIER



Sans filière : emplois aidés (CUI, CEA), assistantes maternelles, collaborateur de cabinet, vacataires (médecins de crèche)

Le temps de travail

- Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat, la durée de travail effectif est fixée à **35 heures hebdomadaires**.
- Cette valeur s'entend sans préjudice des sujétions liées à la nature de certaines missions, à la définition des cycles de travail qui en résultent, et des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.
- Des disparités ont été identifiées entre les 3 E.P.C.I fusionnées (« sur-droit » en matière de congés annuels de 1 à 3 jours): **un règlement harmonisé devra être adopté à échéance 01/01/2018**, à l'issue d'une concertation sociale avec les instances représentatives du personnel dont la désignation interviendra courant mai 2017 (élections professionnelles).

Le temps de travail

- Nonobstant l'absence d'un règlement commun, l'organisation du travail des agents communautaires s'inscrit dans le respect des garanties minimales prévues par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 susvisé, prévoyant notamment que :
 - ✓ la durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48h au cours d'une même semaine, ni 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
 - ✓ le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35h consécutives,
 - ✓ la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10h,
 - ✓ les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11h,
 - ✓ l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12h.
- Des dérogations ponctuelles sont néanmoins consenties dans certains cas:
 - ✓ amplitude horaire de la journée de travail des personnels d'entretien (interventions très tôt le matin puis en soirée),
 - ✓ de façon saisonnière dans le secteur de l'animation à l'occasion des séjours, camps, veillées, réunions bilans, etc...

Le temps de travail

- Cycles de travail hebdomadaires autorisés :
 - ✓ 35 heures
 - ✓ 37h (structures Petite Enfance) compensées par 12 jours de RTT/ an
 - ✓ 38h45 (structures Petite Enfance) compensées par 21 jours de RTT/an
 - ✓ 39H compensées par 23 jours de RTT/ an
 - ✓ Cadres au forfait (équipe de direction) : 201 jours travaillés/an
- Monétisation des jours épargnés sur les C.E.T non retenue à ce jour,
- Pas de paiement des heures supplémentaires (repos compensatoire appliqué), sauf cas spécifique.

Effectifs

	2015	2016			Projet 2017
Effectifs	Cali	Cali	CDCSL	CDCB	
Budgétaires	177	176	37	19	Voir diapo p.35 à 37
Pourvus Agents titulaires	131	128	24	14	
Pourvus agents non titulaires	46	48	13	5	
Dont catégorie A	34	31	3	1	
Dont catégorie B	24	24	18	1	
Dont catégorie C	119	121	16	17	
Avantages en nature					Délibération à échéance juin 2017 conformément aux obligations liées à la fusion
Logements de fonction	1	1	0	0	
véhicule	1	1	0	0	

Les priorités budgétaires 2017 et du mandat

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Les 2 projets structurants

- **Le centre aquatique :**
 - ✓ un investissement de 28 M€ et 9 M€ de recettes (subventions et FCTVA)
 - ✓ un fonctionnement du centre estimé à 720 k€ compensé par une somme de 757 k€ prélevée sur l'attribution de compensation de la ville de Libourne.
- **La fibre à l'habitant :** une première tranche ferme réalisée sous l'égide du syndicat mixte Gironde numérique avec une participation de La Cali à hauteur de 5 M€ (dont 1,3 M€ liés au Sud-Libournais et au Brannais).

Les projets en lien avec les politiques communautaires d'attractivité

En économie : un programme de 7,3 M€ jusqu'en 2021

- Création d'un dispositif d'accueil et d'hébergement pour les jeunes entreprises innovantes et artisanales (création d'antennes sur Coutras, Saint-Denis-de-Pile et Libourne)
- Aménagement par concession de la ZAE Dagueys/Pradasses
- Acquisition foncière en vue d'une production biomasse
- Politique de réserves foncières
- Aides aux opérateurs privés

En habitat : un programme de 2 M€ jusqu'en 2021

- Poursuite des aides aux propriétaires occupants
- Requalification des centres anciens / opérations innovantes
- Autres actions du PLH

Les projets en lien avec les politiques communautaires d'attractivité

Politique de la ville : 2,2 M € jusqu'en 2021

- Création d'un espace emploi et entreprises à Coutras
- Soutien aux équipements de santé implanté à Maransin

Politique d'accueil des gens du voyage : 1,3 M € jusqu'en 2021

- Projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur Vayres
- Aménagement d'une aire de grand passage sur le territoire
- Développement de l'habitat adapté

Petite enfance, enfance et jeunesse : 4,9 M € jusqu'en 2021

- Réalisation des 2 Centres de loisirs à Vayres et Izon
- Travaux divers sur les structures
- Inscription de la provision CLECT

Politique touristique : 135 000 € jusqu'en 2021

- Création de 3 boucles de vélo route
- Aide à l'aménagement des aires de camping car
- Mise à jour de la signalétique

Contribution LGV : 105 000 € jusqu'en 2018

Les autres grands projets

Travaux liés à l'ADAP et mises aux normes : 1,7 M€ jusqu'en 2021

- Calendrier et priorisation en fonction du public

Siège de l'Agglomération : 6 M€ jusqu'en 2021

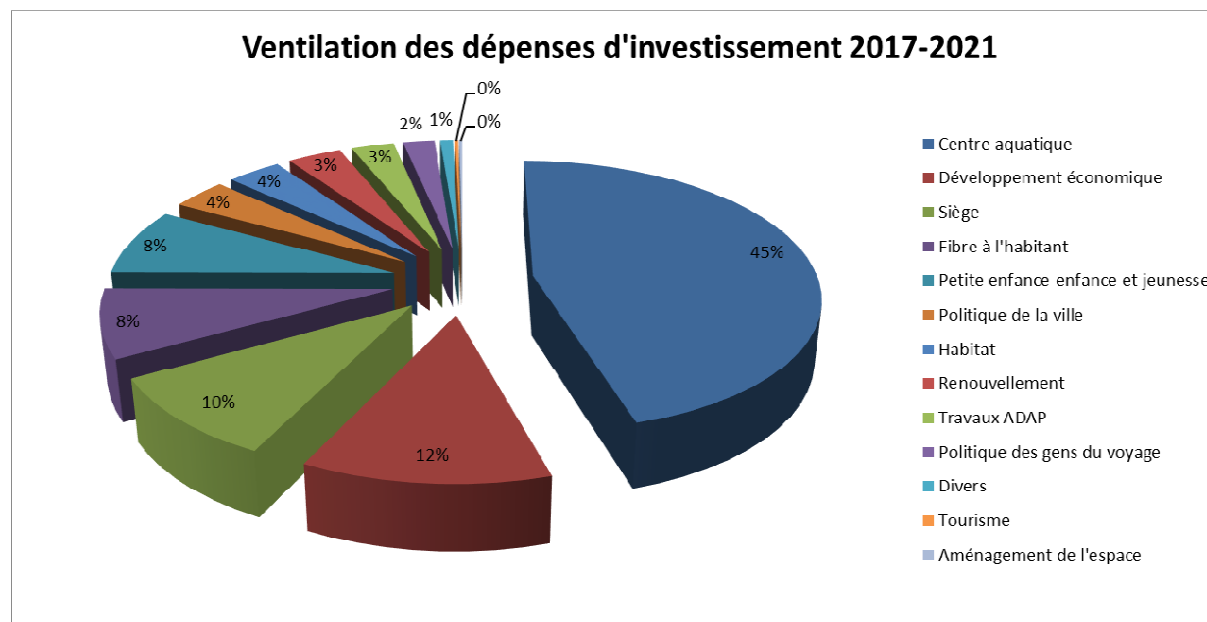
- Simulation du coût au m²

Opérations de renouvellement (bâtiments, équipements, informatique, mobilier,...) : 2,2 M€ jusqu'en 2021

Un PPI ambitieux

- 62 M€ de 2017 à 2021, soit une moyenne de 12,5 M€ par an
- 7 M€ de recettes attendues (Subventions et FCTVA)

Un centre aquatique qui pèse seulement pour 45 % des dépenses.



Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

LES PROJETS FONDATEURS

OPERATIONS	MONTANT TOTAL	RAR 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Subventions notifiées	A VENIR	
								2017	Subventions	FCTVA
CENTRE AQUATIQUE	28 440 881 €	0 €	2 659 415 €	6 490 974 €	15 161 188 €	3 893 728 €	235 576 €	0 €	4 700 000 €	4 550 541 €
AMO	108 961 €		74 920 €	15 000 €	13 000 €	6 041 €	0 €			
Etudes et frais divers	5 531 922 €		2 584 495 €	989 978 €	1 575 190 €	374 683 €	7 576 €		4 700 000 €	4 550 541 €
Travaux	22 799 998 €		0 €	5 485 996 €	13 572 998 €	3 513 004 €	228 000 €			
FIBRE A L'HABITANT	5 067 283 €	0 €	85 000 €	3 280 368 €	1 701 915 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Tranche ferme	3 068 915 €			2 000 000 €	1 068 915 €					
Tranche conditionnelle	633 000 €				633 000 €					NON
Extension sud libournais + Brannais	1 280 368 €			1 280 368 €						
Fibre optique ZAE Anglumeau	85 000 €		85 000 €							
TOTAL	33 508 164 €	0 €	2 744 415 €	9 771 342 €	16 863 103 €	3 893 728 €	235 576 €	0 €	4 700 000 €	4 550 541 €
				33 508 164 €					9 250 541 €	

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

LES AUTRES GRANDS PROJETS

OPERATIONS	MONTANT TOTAL	RAR 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Subventions notifiées	A VENIR	
								2017	Subventions	FCTVA
ECONOMIE	7 372 000 €	0 €	912 000 €	3 300 000 €	1 220 000 €	1 220 000 €	720 000 €	12 500 €	12 500 €	498 720 €
Accueil et hébergement jeunes entreprises innovantes et artisanales	3 580 000 €			2 580 000 €	500 000 €	500 000 €				480 000 €
Aménagement ZAE Dagueys - Concession 4 M€ sur 10 ans	1 600 000 €			400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €			NON
Réserves foncières	1 000 000 €		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €			NON
Acquisition de foncier - production de biomasse	550 000 €		550 000 €							NON
Aides opérateurs privés	500 000 €		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €			NON
Prêt Sogemec	25 000 €		25 000 €					12 500 €	12 500 €	NON
Travaux divers ZAE communautaires	117 000 €		37 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €			18 720 €
SIEGE AGGLOMERATION	6 059 126 €	29 126 €	30 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	969 460 €
<i>Etudes</i>	59 126 €	29 126 €	30 000 €							969 460 €
<i>Hypothèse coût au m²</i>	6 000 000 €			3 000 000 €	3 000 000 €					
PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE	4 921 386 €	4 242 140 €	239 246 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	0 €	350 000 €	699 973 €
ALSH Vayres	1 725 926 €	1 725 926 €							175 000 €	673 832 €
ALSH Izon + Ecole de musique	2 485 528 €	2 485 528 €							175 000 €	
Provisions CLECT travaux et équipements	546 553 €		106 553 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €			NON
Espace jeunes Arveyres	14 400 €	14 400 €								2 304 €
Ludothèque (aménagement rayonnage autre salle)	48 000 €		48 000 €							7 680 €
ALSH Saint-Denis-de-Pile délab 25%	29 016 €		29 016 €							4 643 €
Maison de la petite enfance Saint Denis de Pile	21 015 €		21 015 €							3 362 €
Crèche Camps	14 430 €		14 430 €							2 309 €
Crèche Arveyres	11 057 €	11 057 €								1 769 €
Crèche Libourne	9 670 €		9 670 €							1 547 €
ALSH élémentaire Libourne	6 882 €		6 882 €							1 101 €
Crèche Saint Germain du Puch	5 000 €	5 000 €								800 €
Halte-garderie Fonneuve	1 880 €		1 880 €							301 €
RAM Le Fieu	1 800 €		1 800 €							288 €
Espace jeunes Libourne	229 €	229 €								37 €
POLITIQUE DE LA VILLE	2 288 730 €	0 €	260 730 €	979 125 €	1 019 125 €	29 750 €	0 €	1 397 250 €	0 €	334 997 €
Maison pour l'emploi-insertion et création d'activité - Coutras	2 172 500 €		144 500 €	979 125 €	1 019 125 €	29 750 €		1 388 250 €		334 000 €
Soutien équipements de santé (Coutras en 2016 pour 67 702 €-Maransin en 2017)	110 000 €		110 000 €							NON
Pile Coutras - service emploi et insertion	6 230 €		6 230 €							997 €
Maison des saisonniers (Etude-réalisation)	0 €							9 000 €		
HABITAT	2 263 173 €	0 €	498 193 €	500 000 €	464 980 €	400 000 €	400 000 €	147 600 €	0 €	0 €
Aides aux propriétaires occupants	1 063 173 €		298 193 €	200 000 €	164 980 €	200 000 €	200 000 €	75 600 €		NON
Requalification de l'habitat du centre ville de Libourne	50 800 €		50 800 €							
Etude pré-opérationnelle Coutras	90 000 €		90 000 €					72 000 €		
Autres actions PLH	1 059 200 €		59 200 €	300 000 €	300 000 €	200 000 €	200 000 €			

Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

LES AUTRES GRANDS PROJETS

OPERATIONS	MONTANT TOTAL	RAR 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Subventions notifiées	A VENIR	
								2017	Subventions	FCTVA
TRAVAUX ADAP	1 778 238 €	0 €	154 000 €	1 260 759 €	363 479 €	0 €	0 €	0 €	0 €	284 518 €
Crèche Coutras	394 946 €		45 000 €	347 307 €	2 639 €					284 518 €
Multi-accueil Peidenis Libourne	488 889 €		55 000 €	433 889 €						
ALSH maternel Libourne	214 959 €		33 000 €	181 959 €						
Espace Jeunes Saint Denis de Pile	28 332 €		21 000 €	7 332 €						
Mille-club	179 837 €			179 837 €						
Espace Jeunes Coutras	10 000 €			10 000 €						
Crèche collective Libourne	395 904 €			35 064 €	360 840 €					
Autres patrimoines	65 371 €			65 371 €						
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	1 312 308 €	134 508 €	116 500 €	1 049 570 €	11 730 €	0 €	0 €	259 333 €	0 €	201 969 €
AAGV Vayres	807 300 €		20 000 €	775 570 €	11 730 €					129 168 €
Aire de grand passage	194 000 €		20 000 €	174 000 €						26 240 €
AAGV Libourne	167 008 €	134 508 €	32 500 €					94 320 €		26 721 €
Habitat Adapté Coutras	100 000 €			100 000 €						12 800 €
AAGV Coutras	40 000 €		40 000 €					165 013 €		6 400 €
AAGV St Denis de Pile	4 000 €		4 000 €							640 €
TOURISME	135 000 €	0 €	35 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €	0 €	2 400 €
Fonds de concours Aire Camping Car	60 000 €			60 000 €						NON
Vélos-route : création de 3 boucles	60 000 €		20 000 €	40 000 €				36 000 €		0 €
Panneaux entrée du territoire	15 000 €		15 000 €							2 400 €
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	128 486 €	0 €	89 897 €	23 898 €	4 897 €	4 897 €	4 897 €	0 €	0 €	0 €
LGV (1,9M€)	104 001 €		85 000 €	19 001 €						NON
Aménagement numérique secteur de Coutras	24 485 €		4 897 €	4 897 €	4 897 €	4 897 €	4 897 €			NON
DIVERS	529 267 €	378 887 €	110 380 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	19 242 €
Fonds de concours projet Bômale Saint Denis de Pile	En cours d'évaluation									NON
Fonds de concours logements sociaux Saint Germain du Puch	170 000 €	170 000 €								NON
Déchetterie Vayres	172 500 €	166 500 €	6 000 €							NON
Ancien siège - Vayres	26 632 €	26 632 €								4 261 €
Fonds de concours Voirie Vayres (délib 25%- ZAE)	26 500 €		26 500 €							NON
Siège - Libourne	4 880 €		4 880 €							781 €
Communication (signalétique-vidéos-site Internet)	128 755 €	15 755 €	73 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			14 200 €

Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

OPERATIONS	MONTANT TOTAL	RAR 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Subventions notifiées	A VENIR	
								2017	Subventions	FCTVA
Mobilier	450 612 €	4 862 €	89 150 €	89 150 €	89 150 €	89 150 €	89 150 €			72 098 €
Flotte automobile	388 351 €	65 321 €	193 030 €	70 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	33 000 €		62 136 €
Logiciels et parc informatique	344 588 €	45 458 €	199 130 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €			55 134 €
Equipements divers	234 047 €	17 864 €	104 183 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €			37 448 €
Travaux	687 496 €	9 539 €	147 500 €	136 000 €	132 000 €	130 456 €	132 000 €			95 279 €
Annonces et insertion marchés travaux	52 000 €		12 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			8 320 €
Téléphonie	87 171 €	17 596 €	29 575 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			13 947 €
TOTAL	2 244 265 €	160 640 €	774 568 €	368 150 €	314 150 €	312 606 €	314 150 €	33 000 €	0 €	344 362 €
		2 244 265 €						377 362 €		
TOTAL dépenses d'équipement	62 540 143 €	4 945 302 €	5 964 929 €	20 472 844 €	23 381 464 €	5 980 981 €	1 794 623 €	1 885 683 €	5 062 500 €	
		62 540 143 €						6 948 183 €		

Les projets de budgets annexes

Les Zones d'activités en 2017

- **ZAE frappe :**
 - 2 ventes inscrites pour un montant total de **68 K€** (Batipose),
 - Travaux d'aménagement de la phase 2 de la zone pour **625 K€**,
 - Une subvention d'équilibre en investissement du Budget principal d'un montant de **552 K€**.
- **ZAE Eygreteau :**
 - 1 vente inscrite pour **51 k€** (JEKA) ; d'autres ventes en projet, non inscrites en prévision budgétaire (hypothèse prudentielle),
 - Une subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de **74 K€** en fonctionnement et de **160 k€** en investissement.
- **ZAE Anglumeau :**
 - 2 ventes inscrites pour un montant total de **2 357 k€** (Discac et Combronde),
 - Aucune dépense réelle de fonctionnement (entretien de la ZAE prévue sur le Budget Principal),
 - Un reversement prévu au Budget principal d'un montant de **+ 1 909 K€**,
 - Ce budget sera clôturé en fin d'année 2017.

La pépinière d'entreprises en 2017

- Gestion et animation de la pépinière pour un montant de **59 k€**,
- Des recettes de location et refacturation de charges pour **52 k€**,
- Une subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de **100 k€** en fonctionnement et de **1 103 k€** en investissement pour clôturer l'opération d'aménagement.

Le transport en 2017

- 5,2 M€ de dépenses de fonctionnement :
 - ✓ Intégration des 2 nouvelles DSP* du Sud Libournais et du Brannais,
 - ✓ Etude pré opérationnelle du pôle d'échanges multi-modal,
 - ✓ Elaboration du schéma directeur des transports,
 - ✓ Poursuite des autres politiques (transport scolaire, transport urbain, covoiturage).
- Des dépenses financées par :
 - ✓ le versement transport (2,55 M€),
 - ✓ la compensation du département (1,780 M€, dont 430 k€ liés à la fusion),
 - ✓ la reprise sur provision réalisée en 2015 (366 k€),
 - ✓ une subvention d'équilibre du budget principal (303 k€),
 - ✓ Et la participation des usagers (65 k€),

Le transport en 2017

- En investissement :
 - ✓ Schéma directeur d'accessibilité des points d'arrêts : (1,374 M € dont 437 k€ en 2017)
 - ✓ Harmonisation des poteaux d'arrêt : (300 k € dont 177,9 k € en 2017)

Les leviers

1- Élaborer un pacte fiscal et financier

- Pour proposer des scénarii de stratégie financière à l'échelle de la nouvelle agglomération,
- Pour préciser des pistes et une mise en œuvre à compter de 2018 :
 - Relèvement des bases minimum de CFE ?
 - Nouvelle répartition du FPIC ?
 - Taxe d'aménagement liée aux zones d'activités économiques ?
 - Augmentation des taux intercommunaux?
 - Optimisation du CIF : diminution des taux communaux et/ou transfert de compétences ?
 - Fiscalisation des charges ?
- Pour tenir compte des obligations liées au classement en quartier prioritaire politique de la ville à Coutras.

2- Édicter des règles de gestion

- Eviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- Dégager de l'épargne ou autofinancement,
- Investir en contenant l'endettement,
- Maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- Aligner nos dépenses sur nos recettes en tenant compte des choix prioritaires.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Approuvé en préfecture le 28/03/2017
Déposé en préfecture le 28/03/2017
ID : 033-200027068-20170320-2017_03_078-DE

SÉANCE DU 20 MARS 2017

2017-03-078 - 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Louis PARENTEAU, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS pouvoir à Catherine VIANDON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Philippe FAURT, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard PIOT pouvoir à Gérard HENRY, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

2017-03-078 - 2/5
Envoyé en préfecture le 28/03/2017
Reçu en préfecture le 28/03/2017
ID : 033-200027068-20170320-2017_03_078-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-Présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu les postulants désignés par les Communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Calh n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant création et détermination de la composition de la CLECT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigeau, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Le Conseil est informé que l'article 1609 nonies C du Code général des impôts précise qu'il est crée entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C, et les Communes membres une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette Commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des Communes concernées : chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la Commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

La Commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la Commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

		Roger RAMOS	Jean-Paul DUBOIS Reçu en préfecture le 28/03/2017 Ludovic BARTHE ID : 033-200027068-20170320-2017_03_078-DE	
10	DAIGNAC	Eric LACOUME		
11	DARDENAC	Odile LUMINO	Jean-Yves HACHE	
12	ESPIET	Bernard PIOT	Damien GRAIN	
13	GENISSAC	Emilie FAUBET	Gérard HENRY	
14	GOURS	Honoré SEGUY	Gisèle SAUVANAUD	
15	GUITRES	Annie ESTEBAN	Sylvie SCHWARZ	
16	IZON	Anne-Marie ROUX	Sophie CARRERE	
		Frédéric MALVILLE	Christian ROBIN	
		Laurent DE LAUNAY	Delphine FLOIRAT RATTE	
17	LAGORCE	Bruno LAVIDALIE	Olivier MAURICE	
18	LALANDE DE POMEROL	Frédéric DUDILOT	Sébastien GODINEAU	
19	LAPOUYADE	Hélène ESTRADÉ	Hervé GODINAUD	
20	LE FIEU	Michel VACHER	Mariette BENECH	
21	LES BILLAUX	Michel MILLAIRE	Thierry BALAN	
22	LES EGLISOTTES	Bernard GUILLEMOT	Bernard NADEAU	
23	LES PEINTURES	Jacques MESPLEDE	Armand BATTISTON	
24	LIBOURNE	Denis SIRDEY	Thierry MARTY	
		Laurence ROUEDE	Annie POUZARGUE	
		Corinne VENAYRE	Monique JULIEN	
25	MARANSIN	Loïc MANON	Jean-Claude GOBIN	
26	MOULON	Loïc MAGNAN	Renaud CHALLENGEAS	
27	NERIGEAN	Jean-Luc LAMAISSON	Jean-Louis PARENTEAU	
28	POMEROL	Caroline RAYNIER	Cédric CAILLEGARIN	
29	PORCHERES	David REDON	Christian AICOBERRY	
30	PUYNORMAND	Joël BAYLE	Jean ARNAUD	
31	SABLONS	Francine TREBUCHAIRE	Jean-Claude ABANADES	
32	SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	Paquerette PEYRIDIEUX	Cédric BORDET	
33	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	Patrice BOUVRY	Jacques PHILIPPS	
34	SAINT CIER D'ABZAC	Aline LACUENTRE	Kléber AUDINET	
35	SAINT DENIS DE PILE	Pascal PERAULT	Michel EYMAS	
		Henriette CAMOUS DUFOURG	Sylvie FAURIE	

		Fabienne FONTENEAU	Mme Claude SOURDIS Reçu en préfecture le 28/03/2017 Affiché le 28/03/2017 ID : 033-200027068-20170320-2017_03_078-DE	
36	SAINT GERMAIN DU PUCH	Catherine VIANDON	Henri Michel GATA	
37	SAINT MARTIN DE LAYE	Jean-François MARTINEZ	Annie ROY	
38	SAINT MARTIN DU BOIS	Philippe FAURT	Marie-Flor LACOSTE	
39	SAINT MEDARD DE GUIZIERES	Stéphane CATALAN	Mireille CONTE JAUBERT	
40	SAINT QUENTIN DE BARON	Jack ALLAIS	Marc CHERRIER	
41	SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	Martine CADOT	Jean-Pierre DUBET	
42	SAINT SEURIN SUR L'ISLE	Anne BERTHOME	Marcel BERTHOME	
43	SAVIGNAC DE L'ISLE	Chantal GANTCH	Muriel GABRIEL	
44	TIZAC DE CURTON	Josette TRAVAILLOT	Christian ARFELLI	
45	TIZAC DE LAPOUYADE	Dominique BERNESCU	Pierre-Jean MARTINET	
46	VAYRES	Jacques LEGRAND	Pierre MALVILLE	
		Jocelyne LEMOINE	Jack GAUTHIER	
		Eve RIBES	Laurence CHATELIER	

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 28 mars 2017
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 28/03/2017

Reçu en préfecture le 28/03/2017

Affiché le

The logo for the Service Local d'Orientation (SLO) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 033-200027068-20170320-2017_03_078-DE